



TUTORIEL POUR REMPLIR TABLEAU DAI (Déclaration Annuelle d'Inventaire)

Attention : le document doit être signé pour être valide

Ne pas modifier les formules enregistrées dans le tableau Excel

- 1- Modifier les intitulés des colonnes AOC 1, AOC 2.... En indiquant le nom de vos appellations.
- 2- Reprendre vos DRM d'Août 2025 à Juillet 2026 pour renseigner le stock fin de mois de chaque AOC. Pour ceux établissant leur comptabilité matière dans Démat 'vin, vous pouvez vous reporter au tutoriel du BIVB pour télécharger l'aide à la déclaration DAI. (⚠ pour les vins effervescents, vous devez reporter les volumes sortis par mois et indiquer manuellement le stock théorique et le stock réel).
- 3- Renseigner la ligne stock réel pour chaque AOC : il s'agit du stock physique constaté après inventaire.
- 4- Renseigner **manuellement** les pertes réelles : **uniquement** si elles apparaissent sur chacune de vos DRM.
- 5- Renseigner les excédents : **uniquement** dans le cas où le stock réel serait **supérieur au stock théorique**.
- 6- Stock CRD : Remplir le tableau des stocks CRD par centilisation. Si vous constatez des manquants dans votre stock de capsules, convertissez-les en volumes (hl) et appliquez le taux correspondant (4,19 €/hl pour les vins tranquilles et 10,38 €/hl pour les vins effervescents).
- 7- Envoyer le tableau : Une fois le tableau complété, daté et signé, il peut être renvoyé par mail ou par courrier **au service des douanes dont vous dépendez**.

Date limite de dépôt : 25 Septembre 2026

IMPORTANT : Ce tableau vous sert de modèle pour la DAI. Vous pouvez désormais saisir directement les volumes sur la DAI dans CIEL car si vous avez des manquants taxables, il ne sera plus possible d'envoyer le règlement par chèque. C'est le service des douanes qui, au moment de l'enregistrement de la DAI, sélectionnera l'IBAN désigné par l'opérateur dans CIEL. Le paiement se fera donc par mandat de prélèvement SEPA.

Contact CAVB : Laurence BOULMONT - 03.80.25.00.22 - l.boulmont@cavb.fr